

Appel de propositions

Action concertée « Projet ciblé »

Besoins d'orientation professionnelle des adultes sans diplôme

proposé par

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
et

Le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)

À SOULIGNER

Volet offert :	projet de recherche
Durée :	2 ans
Montant :	197 500 \$
Lettre d'intention :	mercredi 29 février 2012 à 16 h
Demande de financement :	mercredi 30 mai 2012 à 16 h
Début du projet :	1 ^{er} octobre 2012

TABLE DES MATIÈRES

Objectif	p. 2
Contexte	p. 2
Besoins de recherche	p. 5
Conditions du concours et de la subvention	p. 7
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 8
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 9
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	p. 10
Dates du concours et début de la période de subvention	p. 10
Renseignements	p. 11
Annexe 1 : Dépenses admissibles	p. 12
Annexe 2 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 13

OBJECTIF

Dans le cadre de cet appel de propositions, la communauté scientifique¹ est invitée à cerner les besoins des adultes sans diplôme² en matière d'orientation professionnelle.

Bien que différentes recherches aient été menées sur les obstacles à la participation et à l'expression de la demande de formation, les résultats de cette recherche devraient permettre de disposer de nouvelles connaissances sur l'apport de l'orientation professionnelle pour susciter l'expression de la demande de formation de base chez les adultes sans diplôme et pour les maintenir en formation, ainsi que des pistes de réflexion pour être en mesure de mieux intervenir auprès de ces adultes.

CONTEXTE

La *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue – apprendre tout au long de la vie*³ (PGEAFC), soutient qu'un certain bagage de savoirs de base est désormais indispensable à la participation active des citoyens à la vie sociale, économique et culturelle du Québec.

Au Québec, les apprentissages sanctionnés d'une part par le diplôme d'études secondaires et d'autre part par le diplôme d'études professionnelles constituent la norme

¹ L'utilisation du genre masculin a été adoptée dans le présent document afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

² Dans cet appel de propositions *un adulte sans diplôme* fait référence à un adulte sans diplôme d'études secondaires (DES) et sans diplôme d'études professionnelles (DEP).

³ MELS, *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue – Apprendre tout au long de la vie*, Québec, Gouvernement du Québec, 2002

sociale de référence pour définir la formation de base à acquérir par toutes les citoyennes et tous les citoyens ayant la capacité de le faire¹.

Notons que la formation de base peut aussi comprendre une première qualification professionnelle permettant de s'insérer sur le marché du travail, laquelle peut être obtenue soit en continuité avec le diplôme d'études secondaires, soit en concomitance, en alternance avec un emploi ou par l'apprentissage en milieu de travail.

La société reconnaît de plus en plus que les acquis de la formation sont essentiels puisqu'ils créent les conditions permettant aux personnes de mieux s'intégrer au marché du travail et de s'orienter dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

Afin d'appuyer cette perspective et de démontrer son importance, certaines statistiques illustrent l'impact d'une faible formation sur l'insertion en emploi et sur le niveau de vie :

- En 2010 au Québec², le taux de chômage dans l'ensemble de la population est de 8 % alors qu'il est de 4,9 % chez les détenteurs d'un diplôme universitaire, de 6,3 % chez les diplômés d'études postsecondaires (DEP et DEC) et de 8,6 % chez ceux qui détiennent un diplôme d'études secondaires. Chez les adultes sans diplôme il est de 17,9 %.
- En 1990 au Québec, 29,4 % des emplois étaient occupés par des adultes sans diplôme du secondaire alors qu'en 2010 c'est le cas de 12,6 % d'entre eux. De 1990 à 2010, le nombre d'emplois occupés par ces personnes a diminué de 429 000, soit une baisse de 46,6 %.
- La proportion de la population adulte de 25-64 ans vivant sous le seuil de faible revenu (mesure de faible revenu) est deux fois plus élevée chez les personnes sans diplôme que pour l'ensemble de la population québécoise de cette tranche d'âges.

L'évolution du marché du travail, et plus particulièrement la diminution des taux de chômage, a pour corollaire l'importance de mettre l'accent sur une utilisation maximale de la main-d'œuvre disponible, incluant les personnes faiblement qualifiées, ainsi que sur l'importance de mettre à jour leurs compétences, d'acquérir ou de compléter leur formation. Or, le Conseil supérieur de l'éducation constatait dans son dernier rapport³ que plus la situation des personnes est fragile du point de vue de la scolarisation, moins elles ont de probabilité de bénéficier de la formation continue pour améliorer leur situation. À cet égard, les groupes d'adultes dont la participation à la formation continue est la plus faible sont particulièrement vulnérables. C'est le cas des personnes faiblement scolarisées, peu alphabétisées ou se situant au niveau le plus faible de l'échelle de la littératie.

Différentes adaptations des services de soutien, de formation et de reconnaissance des acquis ont été apportées depuis l'adoption de la PGEAFC. Malgré ces adaptations, les services n'arrivent pas à rejoindre certains adultes sans diplôme et, pour certains d'entre eux, la perspective d'obtenir un premier diplôme semble inatteignable.

Force est donc de constater qu'amener plus d'adultes sans diplôme à s'inscrire en formation et aider les personnes engagées dans un projet de formation à maintenir leur motivation est un défi considérable. Dans la Politique (PGEAFC), on indique explicitement qu'il est

¹ MELS, *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue – Apprendre tout au long de la vie*, Québec, Gouvernement du Québec, 2002, p. 9

² Statistique Canada, enquête sur la population active, 2010

³ Conseil supérieur de l'Éducation. *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2008-2010 : Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société*. Québec, octobre 2010.

important, pour atteindre les objectifs prévus, de susciter la demande de formation et de trouver des moyens adéquats pour ce faire. Ce n'est pas une tâche facile, puisqu'il est complexe de susciter cette demande chez les personnes qui ne sont pas inscrites dans des réseaux professionnels, culturels, communautaires ou autres. Des centres d'éducation des adultes (CEA) et des centres de formation professionnelle (CFP) font déjà état des difficultés qu'ils éprouvent à joindre certains groupes d'adultes sans diplôme, principalement les personnes analphabètes pour les CEA et les jeunes de 16-24 ans pour les CFP¹ et, lorsqu'ils y arrivent, des difficultés à les retenir. De plus, des personnes transigeant par les services d'Emploi-Québec et devant obtenir des préalables en formation générale des adultes avant de s'inscrire à un programme de formation professionnelle ou technique éprouvent des difficultés à compléter cette étape et abandonnent leur formation (taux d'abandon important).

La formulation d'un projet professionnel ou de formation bien défini ainsi que la qualité du suivi et la possibilité, pour l'adulte, de réviser ses objectifs au besoin constituent des étapes essentielles à la réussite éducative. Cette fonction d'accompagnement dans l'orientation professionnelle² consiste à soutenir l'adulte dans l'analyse de sa situation, l'identification de ses besoins et de ses aspirations, la conception et la planification de son plan de formation ou de son plan de services individualisés instaurer des mesures appropriées Cette fonction d'accompagnement fait déjà partie des services disponibles aux adultes (SARCA, Emploi-Québec et ressources externes en lien avec Emploi-Québec, organismes communautaires, etc.) dans toutes les régions du Québec.

De par la nature de leurs interventions, les différents acteurs collaborent afin d'assurer une complémentarité et une continuité de services aux adultes. Ils ont plusieurs finalités : participer à l'atteinte d'un objectif professionnel dans le but d'une insertion durable sur le marché du travail ; participer au développement de l'adulte, principalement en renforçant sa capacité d'agir sur sa propre vie et contribuer à l'enracinement d'une culture d'apprentissage tout au long de la vie, notamment en favorisant l'expression de la demande de formation des adultes. Ce sont les difficultés à persévérer dans un projet de formation et le manque d'intérêt à l'égard de la formation de la part de ceux qui en tireraient le plus d'avantages qui sont à l'origine du présent appel de propositions.

Malgré la variété de l'offre des services en matière d'orientation professionnelle, certains obstacles, non encore explicitement identifiés, peuvent constituer un frein à l'utilisation optimale des services déjà offerts. À titre d'hypothèse, cela peut être dû au manque d'information sur les possibilités existantes de formation, sur les institutions qui fournissent ces formations, sur les procédures à suivre et sur les débouchés de ces formations. Il est également possible que l'adulte ne fasse pas de démarches ou qu'il ne puisse énoncer clairement ses besoins en termes de formation ou d'orientation ou encore, lorsqu'il en manifeste un, qu'il ne soit pas possible de répondre immédiatement par une offre de service

¹ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *L'état des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts aux adultes dans les commissions scolaires du Québec*, Québec, 2008

² Le législateur, dont la responsabilité est d'interpréter les consensus sociaux et politiques, définit comme suit le champ d'exercice de la profession des conseillers et conseillères en orientation : Évaluer le fonctionnement psychologique, les ressources personnelles et les conditions du milieu, intervenir sur l'identité ainsi que développer et maintenir des stratégies actives d'adaptation dans le but de permettre des choix personnels et professionnels tout au long de la vie, de rétablir l'autonomie socioprofessionnelle et de réaliser des projets de carrière chez l'être humain en interaction avec son environnement. (Référence : Ordre des conseillers et conseillères en orientation, *Au cœur de l'adéquation formation-emploi : la personne*, Mémoire présenté dans le cadre de la consultation gouvernementale sur « L'Amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail : une contribution au développement du Québec », juin 2011)

existante. Souvent, ce qui se dégage des besoins manifestés par certains adultes est une attente de formation un peu floue, un besoin d'insertion/réinsertion en emploi ou de stabilité ou promotion professionnelle, une recherche d'identité, un besoin d'orientation suite à un changement dans l'organisation de l'entreprise, etc. Ce type de besoins doit d'abord être entendu, mais encore faut-il que l'adulte sache qu'il peut l'exprimer et qu'il connaisse le lieu pour le faire.

Un constat demeure. Malgré toutes les opportunités disponibles (la variété et la dissémination des services liés à l'orientation professionnelle sur le territoire québécois, la collaboration de nombreux partenaires, les campagnes faisant la promotion de l'importance d'une formation de base pour faciliter l'insertion en emploi, maximiser la participation citoyenne, sortir de la pauvreté ou augmenter son bien-être, etc.) un grand nombre d'adultes ne font pas de démarche qui leur permettrait de compléter une formation de base. Que se passe-t-il ?

Dans le cadre de cet appel de propositions ciblé, la contribution financière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, provient du *Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires* qui a notamment pour but de favoriser le développement de connaissances nouvelles permettant de soutenir adéquatement les élèves dans la poursuite de leur cheminement scolaire et de faciliter leur réussite. La participation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à l'appel de propositions s'inscrit, quant à elle, dans la foulée de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue* (PGEAFC).

BESOINS DE RECHERCHE

La proposition de recherche devra permettre de couvrir **les trois** besoins identifiés dans cette section de l'appel de propositions.

1. Quels sont les besoins des adultes sans diplôme¹ en matière d'orientation professionnelle ?

Dans la mesure où il existe déjà des services d'orientation professionnelle à l'intention des adultes, le premier besoin de recherche est de tenter de cerner les besoins en matière d'orientation professionnelle des adultes sans premier diplôme, de leur point de vue, ainsi que les dispositifs ou les services en orientation professionnelle souhaités par ces adultes, qu'ils soient inscrits ou non en formation générale des adultes ou en formation professionnelle, qu'ils soient en emploi ou non.

2. Pourquoi les services mis en place n'arrivent-ils pas à interpeller les adultes sans diplôme ?

Sous ce deuxième besoin de recherche, c'est la perspective des adultes sans diplôme qui est attendue. Pourquoi les multiples services en orientation professionnelle visant à susciter l'intérêt des adultes sans diplôme pour acquérir une formation de base, n'arrivent-ils pas à les rejoindre ? Comment l'orientation professionnelle pourrait faire la différence et susciter le désir de se mettre en action par rapport à un projet de formation ? Selon les adultes,

¹ Rappel : Dans cet appel de propositions *un adulte sans diplôme* fait référence à un adulte sans diplôme d'études secondaires (DES) et sans diplôme d'études professionnelles (DEP).

quelle place ou quelles formes pourraient prendre des services ou des dispositifs d'orientation professionnelle qui leur seraient utiles ?

3. Quelles sont les conditions de persévérance chez les adultes sans diplôme lorsqu'ils amorcent une formation ?

Sous ce troisième besoin, ce sont les conditions de persévérance du point de vue des adultes sans diplôme que l'on tente de cerner. Lorsqu'ils amorcent une formation, qu'est-ce qui explique les abandons ou des interruptions en grand nombre dans les semaines ou les mois suivant le début de la formation? Dans quelle mesure ces abandons ou ces interruptions sont-ils le fait de l'indécision professionnelle ou d'un problème d'orientation professionnelle ? Est-ce par manque de soutien adéquat ou parce que l'adulte n'a pas mis à profit les soutiens offerts en orientation professionnelle, faute de les connaître ou pour d'autres raisons ? Que nous disent les adultes à ce sujet ? Dans quelle mesure est-il possible de dépister les adultes à risque d'interruption ? Quelles interventions seraient les plus appropriées selon eux ?

Les résultats¹ de la recherche devront permettre une représentation régionale de l'objet d'étude, autant que possible. Ils devront permettre de comprendre si la problématique se vit différemment selon la région ou le groupe de régions², selon le sexe, selon l'activité³, selon le groupe d'âges (moins de 20 ans, 20-24 ans, 25-44 ans, 45-54 ans, 55 ans et plus) et le niveau de scolarité⁴. Le statut d'immigrant ainsi que celui de minorités visibles⁵ sont également des particularités qui devront apparaître dans la différenciation des résultats.

Globalement, les résultats de cette recherche devraient permettre de disposer de nouvelles connaissances sur l'apport de l'orientation professionnelle pour susciter l'expression de la demande de formation de base chez les adultes sans diplôme et pour les maintenir en formation, ainsi que des pistes de réflexion pour être en mesure de mieux intervenir auprès de ces adultes.

¹ Le degré de précision de ces attentes répond à des besoins de connaissances spécifiques de la part des partenaires de cette action concertée concernant les populations qu'ils ont le mandat de desservir.

² On peut considérer 3 groupes de régions : *Grand Montréal* : Montréal, Laval, Montérégie, Lanaudière, Laurentides. *Régions centrales* : Capitale-Nationale, Le Centre- du-Québec, Estrie, Chaudières-Appalaches, Outaouais. *Régions ressources* : Abitibi -Témiscaminque, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Nord- du-Québec, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean.

³ Par exemple : en formation ou non, prestataire de l'aide financière de dernier recours, prestataire de l'assurance emploi ou sans soutien public du revenu, en emploi, en recherche d'emploi, inactif, etc.

⁴ Dernière année de fréquentation : alphabétisation, présecondaire, 1^{er} ou 2^e cycle du secondaire ou formation professionnelle.

⁵ Minorités visibles : Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, font partie des minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche » http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/rp-guides/visible_minority-minorites_visibles_fra.cfm.

CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

La description du programme *Actions concertées* et de ses règles est disponible à l'adresse Web suivante :

http://www.fqpsc.gov.qc.ca/fr/subventions/programme_actions_concertees.php

- Cette Action concertée permettra d'offrir une subvention maximale de 197 500 \$ pour un projet d'une durée de 2 ans.
- Le début de la période de subvention est établi au 1^{er} octobre 2012. Le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention soit le 31 décembre 2014. L'état d'avancement du projet sera présenté dans le cadre des rencontres de suivi organisées en cours de projet par le FRQSC.
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, de collèges et aux chercheurs d'établissement qui peuvent agir à titre de responsables de la demande.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FRQSC dans son [programme *Actions concertées*](#) quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles¹, au respect de la propriété intellectuelle², aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le [programme *Actions concertées*](#).
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document [programme *Actions concertées*](#). Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du programme *Actions concertées*, le chercheur qui reçoit un financement doit participer aux rencontres de suivi prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du Fonds. Elles sont organisées par le FRQSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles de bénéficier de ces retombées. Dans cet esprit, le FRQSC a développé le Guide 1 :4 :20³ que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires pourront également faire partie du rapport.

¹ Voir Annexe 1.

² Voir Annexe 2.

³ Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 :4 :20) <http://www.fqpsc.gov.qc.ca/upload/editeur/rapport-AC.pdf>

- À l’instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d’une subvention dans le cadre de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec - Société et culture dans le cadre du programme *Actions concertées*. Un rappel sera fait par le Fonds Société et culture aux bénéficiaires de l’octroi afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis du projet et sur le rapport final.

LETTRE D’INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D’ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l’opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d’intention dans le site Web du Fonds Société et culture à l’adresse suivante : www.fqrsq.gouv.qc.ca situé dans la rubrique « *Mon dossier électronique et curriculum vitae* ». À cette étape, seul le curriculum vitae du chercheur principal est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet ([cv commun canadien](#)), également disponible dans le site Web du FRQSC.

La lettre d’intention est une étape éliminatoire et est assortie d’un seuil global de passage de 70 %. Pour plus d’information quant à la préparation de la lettre d’intention et quant à l’évaluation de pertinence, se référer aux règles du [programme Actions concertées](#). Les critères d’évaluation pour les lettres d’intention sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l’appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l’appel de propositions • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l’appel de propositions • Effort d’appropriation des besoins exprimés dans l’appel de propositions 	<p>60 points</p> <p><i>Ce critère est assorti d’un seuil de passage de 70%.</i></p>
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l’orientation et l’application des politiques et programmes publics et l’avancement des connaissances 	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances • Implication et degré de collaboration des partenaires de l’<i>Action concertée</i>, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche 	10 points

Les recommandations du Comité d’évaluation des lettres d’intention seront transmises au Comité d’évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « **Mon dossier électronique et curriculum vitae** », dans le site Web du Fonds Société et culture à l'adresse suivante : (www.fqrsq.gouv.qc.ca). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 pts) • L'adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts) • La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 pts) • La contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts) 	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</p>
Capacité scientifique de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) • La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • La prise en considération des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (5 pts) • La qualité et le degré d'implication des milieux partenaires (5 pts) • L'importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts) 	20 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) • L'intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds Société et culture entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions, en procédant à l'évaluation rigoureuse¹ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation.

Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes.

Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur.

Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FRQSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, des demandes qu'il recommande pour financement.

DATES DU CONCOURS ET DÉBUT DE LA PÉRIODE DE SUBVENTION

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FRQSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 29 FÉVRIER 2012** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date (jusqu'à minuit). La date du courriel, le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce des résultats par courriel est prévue dans la semaine du 30 mars 2012.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FRQSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 30 MAI 2012** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date (jusqu'à minuit). La date du courriel, le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 24 septembre 2012.

Le début du projet est prévu pour le 1^{er} octobre 2012.

¹ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du Fonds, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web à l'adresse suivante :

<http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>

RENSEIGNEMENTS

L'adresse électronique pour le dépôt des pièces à joindre à la demande : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

L'adresse postale pour les pièces qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds de recherche du Québec - Société et culture
Programme *Actions concertées*

Concours : Besoins d'orientation professionnelle

140, Grande-Allée Est, bureau 470
Québec (Québec) G1R 5M8

Pour obtenir plus d'information sur ce concours :

Nathalie Roy
Chargé du programme *Actions concertées*
Fonds de recherche du Québec - Société et culture
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3138
Courriel : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

Pour toute question ou problème d'ordre technique :

Madeleine Joseph, technicienne en administration
Fonds de recherche du Québec - Société et culture
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3184
Courriel : madeleine.joseph@frq.gouv.qc.ca

ANNEXE 1 - DÉPENSES ADMISSIBLES

DÉPENSES	1 ^{re} année*	2 ^e année*	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT					
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires***					
- Étudiants de 1er cycle					
- Étudiants de 2e cycle					
- Étudiants de 3e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Honoraires professionnels :					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement					
DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE****					
Frais de dégagement, chercheurs de collège					
Suppléments statutaires, chercheurs de collège					
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collège					
TOTAL DU FINANCEMENT					

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.

*** Offert pour le volet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant le statut COP.

**** Le programme *Dégagement d'enseignement de chercheurs de collèges* n'est pas offert en 2012-2013.

ANNEXE 2 - PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds Société et culture et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds Société et culture et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds Société et culture et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds Société et culture et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, le Fonds Société et culture et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds Société et culture et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.